

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-529

présenté par

Mme Racon-Bouzon, M. Sorre, Mme Piron, Mme Grandjean, Mme Hammerer, Mme Robert,
M. Zulesi, M. Vignal, Mme Provendier, Mme Colboc, M. Claireaux, M. Studer, Mme Hérin,
Mme Vanceunebrock et Mme Mörch

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	3 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	3 000 000
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Partout en France, nous avons observé pendant la crise engendrée par l'épidémie de Covid-19 un élan spontané vers l'entraide et la collaboration pour surmonter les épreuves.

Des alliances inédites et innovantes ont vu le jour pour trouver une solution face à l'urgence, pour proposer une nouvelle organisation temporaire, pour agir vite, pour accroître l'efficacité et l'agilité des réponses aux besoins ; les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales ont co-construit des dispositifs avec des acteurs associatifs, des citoyens bénévoles et des acteurs économiques.

Ce qui s'est renforcé en période de crise n'est pas né de la crise. La mission relative au développement des alliances stratégiques confiée en octobre 2019 par le Gouvernement (le Secrétaire d'État chargé de la vie associative, Monsieur Gabriel ATTAL) à Madame Cathy RACON-BOUZON, députée des Bouches du Rhône et à Monsieur Charles-Benoît HEIDSIECK, Président-Fondateur du RAMEAU a permis d'étudier les multiples initiatives de co-construction qui ont émergé depuis une dizaine d'années dans de nombreux territoires français.

Les travaux de la mission ont ainsi démontré la nécessité d'accélérer les alliances innovantes au service de l'intérêt général à travers 4 chantiers : en développant la plateforme du Collective Impact à la Française, en lançant un programme national d'investissement massif sur les territoires pour « la transition par le Collective Impact », en lançant un plan d'éducation et de formation initiale et continue à l'engagement et à la logique partenariale, en créant un droit de l'alliance. Ce dernier chantier fera l'objet d'une proposition de loi qui sera déposée avant la fin de l'année sur les bancs de l'Assemblée nationale.

L'objet de cet amendement est d'allouer des crédits supplémentaires aux associations qui portent ces alliances innovantes pour favoriser leur développement.

Pour ce faire, cet amendement :

- flèche 3 millions d'euros en AE et CP vers l'action n°01 « *Développement de la vie associative* » du programme n°163 « *Jeunesse et vie associative* » et ce afin de développer ces partenariats innovants ;
- réduit de 3 millions euros en AE et CP l'action n° 01 « *Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques* » du programme n°350 « *Jeux Olympiques et paralympiques 2024* ».